

Procès-verbal d'assemblée générale du CAHMER 2025

L'assemblée générale s'est tenue à Bénévent-L'Abbaye (Creuse), le samedi 29 mars 2025, sous la présidence sur place de M. Bruno Tabuteau, président du Cahmer, en présence de MMmes et MM. Bernard Bernaben, Sabine Kern, Martine Larigauderie-Beijeaud, André Larigauderie, Kristiane Lemé-Hébuterne, Patrick Lemé-Hébuterne, Jean-Marc Popineau, Philippe Racinet, et la participation en visioconférence de MM. Philippe Bujak, Aurélien Gnat, Richard Jonvel, Erwan Nivez, Sébastien Porcheret, Joël Schwerdroffer, Julien Serey, Arnaud Ybert. Ont excusé leur absence MMmes et MM. Julie Colaye-Rabiant (procuration à Ph. Racinet), Jean Desforges (procuration à Ph. Racinet), Jean-Luc François (procuration à K. Lemé-Hébuterne), Pierre Gillon (procuration à Ph. Racinet), Maxime Laratte, Frédéric Poidevin (procuration à J.-M. Popineau).

Absence également excusable : M. Arnaud Becuwe.

Absents : MM. Marc Bompaire, Christophe Cloquier, Jean Heuclin ; les étudiants.

La réunion débute à 10h 10.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du président (B. Tabuteau)

Dans son rapport moral à la précédente assemblée générale, le président d'alors, Philippe Racinet, évoquait « la bonne santé de notre association dans les domaines qui sont les siens : fouilles et prospections archéologiques, édition scientifique et valorisation ». Un an après, on peut, avec satisfaction, répéter ses propos sans travestir la réalité.

En témoignent les nouvelles campagnes de fouilles sur le site abbatial de Grandmont et le site fortifié de Murat Les Tours, l'été dernier, ainsi que la poursuite des travaux concernant le château de Boves, l'abbatiale de Bénévent et l'archéogéographie dans l'Oise.

Les responsables de ces opérations en ont déjà, pour une part, publié les résultats sur notre site internet et on profitera de l'occasion pour rappeler tout le profit que les membres du Cahmer et d'autres peuvent tirer de la consultation de ce site fort bien tenu par notre webmestre, que nous ne remercierons jamais trop pour sa réactivité et son exactitude.

Pour ce qui regarde l'édition scientifique, nous avons à nous féliciter de la diffusion des volumes d'*Histoire Médiévale et Archéologie*, de la parution du dernier en date, sur l'abbaye et l'ordre de Grandmont, et des perspectives de publication.

Signe encore de dynamisme du Cahmer, nous avons compté 67 membres actifs à jour de leur cotisation en 2024, 72 avec les quelques lycéens stagiaires à Boves, plus nos deux présidents d'honneur.

Mais plus des deux tiers de ces membres sont toujours des étudiants inscrits ponctuellement aux chantiers archéologiques de l'été. Leur indifférence à la communication du Cahmer, leur absence aujourd'hui même, montrent qu'ils ne se sentent pas concernés par notre vie associative. Il paraît par conséquent nécessaire, pour assurer la pérennité du Cahmer, que chacun des membres permanents s'efforce d'en recruter de nouveaux, tout particulièrement des archéologues. Et nos responsables d'opération archéologique, qui le font sans doute déjà, sont invités à nous attacher durablement le plus possible leurs étudiants chaque année.

L'assemblée générale d'aujourd'hui a été préparée fin novembre par notre conseil d'administration réuni en visioconférence. Plusieurs décisions y ont été prises touchant au fonctionnement et aux activités du Cahmer :

- par nécessité, le montant des cotisations a été relevé. Nos trésoriers reviendront là-dessus, ainsi que sur le tarif couple dont l'assemblée générale doit décider.
- En matière de visibilité et de communication, le président a mis à jour la fiche du Cahmer sur le site internet du CTHS et, comme convenu en conseil d'administration, il a ouvert un compte facebook pour notre association, qu'il a incité tous les membres à alimenter. Plusieurs ont rejoint notre facebook, qu'ils en soient remerciés. Ce compte peut être en effet une vitrine du Cahmer puisqu'il est ouvert à d'autres chercheurs extérieurs au centre. Mais notre site web doit aussi être nourri des actualités des membres et pour ce faire, Jean-Marc Popineau s'est chargé de les solliciter régulièrement. Les membres sont appelés, en outre, à signaler les mises à jour nécessaires. Ajoutons qu'une lettre interne d'information a paru souhaitable aux administrateurs, dont le service incomberait au secrétariat du Cahmer.
- Le conseil d'administration s'est accordé, d'autre part, sur la pertinence d'une demande de déclaration d'intérêt général au profit de l'association.
- Il a aussi été question de la bibliothèque du Cahmer.
- Pour ce qui regarde la tenue des assemblées générales, il a été décidé qu'elles auraient lieu alternativement en Limousin, à Bénévent-L'Abbaye, et dans les Hauts-de-France, au siège du Cahmer à Compiègne. Les membres du Cahmer se partagent en effet pour l'essentiel entre ces deux régions et leurs alentours.
- Enfin, le secrétariat a été renforcé et activé.

Au sujet des membres, Philippe Racinet fait observer qu'une association scientifique sans objet spécifique à l'échelle locale ou régionale, peine à recruter des membres permanents. La plupart des étudiants de nos chantiers de fouilles se montrent très intéressés par leur stage, quelques-uns s'y attachant même deux ou trois ans. Très peu, toutefois, s'investissent davantage et aucun ne vise à devenir membre permanent.

L'assemblée générale approuve le rapport moral du président et l'alternance régionale, désormais, de ses réunions.

Le nouveau secrétariat se présente : Sabine Kern a accepté d'exercer la fonction de secrétaire à la place de Philippe Bujak, qui souhaitait réduire son activité et qui devient secrétaire-adjoint avec Julien Serey. L'assemblée générale ratifie le changement et l'entrée de Sabine Kern au conseil d'administration.

Rapport financier du trésorier (J.-M. Popineau)

Les finances du CAHMER restent assez saines en 2024 : les recettes se sont montées à 78 705,25 € et les dépenses à 83 898,90 €, ce qui représente un excédent des dépenses sur les recettes de 5193 €.

Cependant, les organismes versant des subventions (par exemple le conseil départemental de l'Oise) demandent à ce qu'on intègre dans le budget les réserves (compte courant + livret). On obtient ainsi un excédent annuel de 25 705 €, ce qui est défavorable pour obtenir des subventions. C'est pourquoi l'assemblée générale de 2024 a voté la décision d'inscrire l'excédent dans la rubrique « dotation des réserves » afin d'anticiper des dépenses exceptionnelles comme le remplacement du véhicule de service ou d'autres gros matériels, les publications ou l'organisation d'événements exceptionnels. De même, il faut abonder les rubriques « amortissement » correspondant à la diminution de la valeur de notre matériel (véhicule de service, débroussailleuse, appareil photo, imprimantes, ordinateurs, lunette, outillage...) appartenant au CAHMER. Ainsi, le compte de résultats 2024 présenté sera équilibré à 109 603,90 € en recettes et dépenses.

On peut noter quelques évolutions significatives sur la période 2023-2024 :

- après des années de baisse, les subventions sont orientées à la hausse (+17 %, elles avaient déjà progressé de 12 % en 2023). Les subventions publiques (DRAC Hauts-de-France, DRAC Nouvelle Aquitaine, Conseil départemental de l'Oise et cette année la Bibliothèque municipale de Boves) ont progressé de 20 % et les aides privées ont également augmenté de 36 % (GEREG, SASSAG, Association culturelle du Pays de Bénévent). Ce sont les subventions de Nouvelle Aquitaine qui expliquent la progression, elle concernent cette année Grandmont, Murat et Bénévent.
- Des postes de dépenses liés à la recherche et à l'administratif ont augmenté, parfois de façon significative : les analyses de laboratoire ont augmenté de 11% (elle avaient déjà augmenté de 77 % en 2023), les frais de matériel technique de + 65% (+64 % en 2023), les frais de terrassement +55% (+ 44 % en 2023), les frais postaux + 55 %. Des postes importants liés aux fouilleurs ont vu leurs dépenses fortement augmenter comme les frais de restauration (+43 %) et d'hébergement (+79 %). Ces augmentations sont souvent liées à la gestion d'un site archéologique supplémentaire (Murat) par rapport à 2023. Les frais de déplacement et les frais de gestion du site internet sont en revanche stables (le webmaster, Concepty, est implanté à Hendaye).

On compte 72 adhérents à jour de cotisation (80 en 2023 en comptant les membres du CA qui étaient exemptés de cotisation, 61 adhérents en 2022, 76 en 2021, 42 en 2020 (année de COVID), 75 en 2019, 76 en 2018 et 74 en 2017). Le nombre d'adhérents, est donc remarquablement stable sur le long terme, malgré l'effort de « toilettage » de notre président. La décision d'augmenter les cotisations pour l'année 2025 a été actée en 2024 : la cotisation des étudiants avait été portée à 20 € et celle des autres personnes portée à 30 €. Il n'avait en revanche pas été prévu de tarif « couple ». Il doit donc être voté une cotisation « couple » se montant à 45 €. La cotisation donne droit à un volume de *HMA* par adhésion annuelle. S'il n'y a pas de publication dans l'année, le volume de l'année suivant est donné.

Il a été évoqué en 2024 la possibilité d'accepter des dons. Pour que le donateur puisse déduire 66 % de ces dons de leur revenu imposable, le trésorier a fait une demande de déclaration

d'intérêt général au nom du CAHMER auprès de l'administration fiscale le 2 janvier 2025. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.

L'encaisse au 31 décembre 2024 est de 39 219 € (contre 30 542 € en 2023 et 24 478 € en 2022).

COMPTE DE RESULTATS 2024 CAHMER

DEPENSES

RUBRIQUES	MONTANTS EN €
1 - FRAIS D'ADMINISTRATION	9 366,78 €
Assurances (responsabilité civile, techniciens, chantiers, véhicule...)	585,59 €
Consommables	0,00 €
Frais bancaires	35,96 €
Frais de gestion (téléphone, affranchissement, site Internet, maintenance informatique)	3 682,96 €
Location base Bove (80), véhicules, matériel	4 251,86 €
Frais personnels (salaires et charges sociales - rénumération des postes)	0,00 €
Fournitures de bureau	555,01 €
Reprographie	15,40 €
Abonnements (SIG...)	240,00 €
2 - SOMMES DÉPENSÉES EN VUE DU BUT POURSUIVI PAR LE CAHMER	93 072,91 €
<i>Frais de recherches scientifiques</i>	23 195,60 €
Documentation (abt Archéologie médiévale)	39,20 €
Prestations extérieures (analyses)	23 156,40 €
<i>Frais de chantiers</i>	40 465,62 €
Hébergements	13 460,42 €
Restauration	12 833,58 €
Déplacements	2 966,62 €
Prestations extérieures (terrassement)	11 205,00 €
Autres (abonnement zoom...)	0,00 €
<i>Communication</i>	6 706,69 €
Edition de la revue (HMA)	6 129,55 €
Rapports d'opérations (reprographie)	577,14 €
<i>Dotation des réserves</i>	22 705,00 €
Organisation de colloques, numéros spéciaux, analyses, changement véhicule...	22 705,00 €
3 - DÉPENSES DIVERSES PAR NATURE DU CAHMER	4 164,21 €
◦ véhicule de service (entretien, sans l'assurance)	0,00 €
◦ matériel technique	4 164,21 €

4 - AMORTISSEMENT	3 000,00 €
◦ véhicule de service	2 000,00 €
◦ matériel technique	1 000,00 €
5 - VALORISATION (aide en nature et bénévolat - préciser) :	0,00 €
€ MONTANT TOTAL DES DEPENSES	109 603,90 €

RECETTES

RUBRIQUES	MONTANTS EN €
1 - REPORT À NOUVEAU (réserves au 4 janvier) :	30 898,65 €
Compte courant	30542,72
Livret LCL	355,93
2 - SUBVENTIONS PUBLIQUES - PRIVÉES	75 005,00 €
• Subventions publiques provenant de :	71 805,00 €
◦ <i>État (ministère, direction)</i>	
DRAC Hauts-de-France, Opération de Boves (80)	28 000,00 €
DRAC Nouvelle-Aquitaine, Opérations de Grandmont (87), Bénévent (23), Murat (23)	42 005,00 €
DRAC Centre Val-de-Loire, Opération de Dreux (28)	0,00 €
◦ <i>Conseils régionaux</i>	
◦ <i>Conseils départementaux</i>	
Conseil départemental de la Somme	
Conseil départemental de l'Oise	1 700,00 €
◦ <i>Communes / communautés de communes</i>	
<i>Bibliothèque municipale Bénévent</i>	100,00 €
◦ <i>Organismes sociaux (CAF...)</i>	
◦ <i>Fonds européens (FEDER, FSE...)</i>	
◦ <i>Agence de services et de paiement (emplois aidés)</i>	
• Subventions privées provenant de :	3 200,00 €
◦ <i>Associations</i>	
GEREG	1 500,00 €
Asso culturelle pays de Bénévent	200,00 €
SASSAG	1 500,00 €
3 - RECETTES PROPRES DU CAHMER	3 700,25 €
Cotisations annuelles	1 147,50 €

Dons / remboursement trop perçu	0,00 €
Ventes des publications	2 549,68 €
Intérêts du compte sur livret LCL	3,07 €
4 - VALORISATION (aide en nature et bénévolat - à préciser) :	0,00 €

5 - Montant des réserves (compte courant, livret, etc.) au 31 décembre	
Compte courant	33 860,00 €
Livret	359,00 €
€ MONTANT TOTAL DES RECETTES	109 603,90 €

Le trésorier,
Jean-Marc Popineau

Précisions sur certaines rubriques :

- la rubrique « location Boves (80) » correspond à la location par le CAHMER à la SCEA Coulombel (ferme du Prieuré) de la pâture de Boves pour 1000 €/an et de la base et de l'entrepôt de mobilier archéologique pour 2400 €/an. Cette somme est stable depuis plusieurs années. Le paiement est semestrialisé pour prendre en compte la date de versement de la subvention qui intervient en milieu d'année. Cette année s'ajoute une somme de 100 € correspondant à la location de la Grange aux Moines (Grandmont).
- Les dépenses liées aux terrassements (Grandmont et Murat cette année, société Fracasso TP, de la Creuse) sont inscrites dans la rubrique « frais de chantier/prestation extérieure ». La rubrique « frais de recherche scientifique/prestations extérieures (analyses) » correspond en revanche aux dépenses liées aux diverses analyses scientifiques pour les sites de Boves, Murat et Grandmont (C14, anthropologie, monnaies, archéozoologie, carpologie, céramique...) effectuées par des laboratoires comme Lomma (localisation du mobilier métallique à Boves), le CRAVO (carpologie, archéozoologie de Boves), Uni La Salle (pétrographie), Landarc (métal), Centre archéologique de Ribemont-sur-Ancre (stabilisation du petit mobilier métallique), La Fabrique du Patrimoine (Radiographie petit mobilier métallique).
- Le CAHMER avait investi 545 € en 2023 dans l'achat d'un appareil photo (*Olympus OM system Tough TG-7 rouge*) destiné aux sites de Boves et de Murat.
- Aucune dépense d'entretien n'a été engagée en 2024. L'intervention sur l'ordinateur portable du CAHMER, le remplacement de l'imprimante et l'achat d'un disque dur externe entraînent cette année une dépense exceptionnelle de 467 €. Le CAHMER avait acheté une autre imprimante pour la somme de 360 € en 2023.
- Aucun numéro de *Histoire Médiévale et Archéologie*, la publication du CAHMER, n'avait été publié en 2023, mais les numéros 37 et 38 sont parus tous deux en 2024, ce qui explique la forte somme de 6129 € et justifie l'existence de la rubrique « dotation des réserves » qui permet de faire face à ce genre de dépense exceptionnelle. *HMA* est imprimée dans la Creuse par la SARL Espace Copie-Plan.
- Il n'y a pas eu de fouilles à Boves en 2024, la CTRA ayant demandé d'engager l'étude de tout le mobilier en attente, produit de 28 ans de fouilles et représentant 15 tonnes, et de tout reconditionner selon les normes actuelles. La subvention s'est montée pour cela à 28 000 €. L'équipe était constituée au moment de la réception de l'avis CTRA, on a

donc réorienté le stage de tous les étudiants recrutés vers le reconditionnement des écofacts, des artefacts et leur déplacement dans un dépôt provisoire de Amiens-Métropole.

Enfin, la fouille programmée a repris à Murat en 2024, le CAHMER a obtenu pour cela une subvention de 16 500 €. En 2025, l'opération comprendra uniquement des prospections et des analyses avec éventuellement le rebouchage définitif de l'aire de fouille.

Le président insiste sur le règlement de toutes les cotisations au premier trimestre, avant l'assemblée générale ou le jour même au plus tard, à l'exception des étudiants des chantiers de fouilles de l'été.

Philippe Racinet déplore que des études de mobilier archéologique commandées de 2019 à 2023 » au Laboratoire LandArc (Fleurance, Gers) et payées cher (total des factures acquittées : 12 825 €) n'aient toujours pas été faites pour le Cahmer, malgré plusieurs relances de sa part et une démarche auprès de la Commission territoriale de la recherche archéologique du Sud-Ouest. Le président propose d'envoyer une réclamation en recommandé au laboratoire en défaut, avant toute procédure juridique, ce qui est approuvé par l'assemblée.

Est posé le problème de la réparation ou au contraire de la cession du véhicule de service du Cahmer, l'assemblée générale penchant pour sa cession, à cause de son mauvais état.

À l'unanimité, l'assemblée générale approuve le rapport financier du trésorier et vote la cotisation au tarif couple de 45 €. La majorité rejette, en revanche la proposition d'ajouter sur notre bulletin d'adhésion du site internet notre IBAN, afin que ceux qui le souhaitent puissent virer le montant : l'IBAN sera ajouté aux bulletins d'adhésion papier, ainsi qu'aux appels à cotisation en janvier et aux convocations d'assemblée générale.

Rapport éditorial (Joël Schwerdroffer, Sabine Kern)

Publication d'*Histoire Médiévale et Archéologie* réalisée en 2024 (J. S.)

Paru à l'automne 2024 sous le n° 38 de *HMA*, l'ouvrage collectif, placé sous la direction conjointe d'Anne Massoni et d'Éric Sparhubert, de l'Université de Limoges, et de Philippe Racinet, de l'Université d'Amiens Picardie, est constitué des Actes des quatre Journées de Grandmont (2018/2019/2021/2022). Sous l'intitulé « L'abbaye et l'ordre de Grandmont » y sont réunies seize contributions qui forment un opus de 296 pages, financé par le CAHMER pour un montant de 2 943 €, imprimé à 200 exemplaires par Espace Copie Plan de Guéret. Le prix de vente au numéro a été fixé à 20 €.

Projets de publication d'*Histoire Médiévale et Archéologie* en 2025, 2026, 2027 (J. S.)

À paraître courant 2025, le volume *HMA* n° 39 de 310 pages, intitulé « Archéologie et histoire monastique et canoniale : abbayes chefs d'ordre et chefs de réseau » ; cet ouvrage collectif est placé sous la direction conjointe de Julie Colaye et de Philippe Racinet. Il est composé de douze des communications données lors du Colloque organisé par le CAHMER et le CRIHAM de l'Université de Limoges, les 15 et 16 octobre 2021, à la Bibliothèque Francophone Multimédia (BFM) de Limoges. Le prix de vente au numéro n'a pas encore été fixé.

En cours d'élaboration pour l'année 2026, de Jean Heuclin, Professeur émérite des universités (Université catholique de Lille), Président des Sociétés Savantes du Nord de la France, un opus n° 40 de *HMA*, intitulé « Cousolre, au fil du temps. Des Francs aux Trente Glorieuses », de 450 pages dont près de 250 illustrations. L'auteur précise que son travail s'inscrit dans : « le courant de recherche sur la microhistoire avec Carlo Ginzburg, par laquelle il s'agissait de

s'intéresser à une localité particulière pour la replacer dans le cadre civilisationnel d'une évolution matérielle avec les ressources et contraintes naturelles et les liens entre rapports sociaux et culturels sur le long terme ». Cousolre est aujourd'hui une commune du département du Nord (59), en région Hauts-de-France, un « bourg rural » d'un peu plus de 2 000 habitants, situé à une vingtaine de kilomètres à l'est de Maubeuge, limitrophe de la Belgique.

En cours de rédaction pour l'année 2027, de Philippe Racinet, Professeur émérite des universités (UPJV Amiens), Président d'honneur du CAHMER, un opus n° 41 de *HMA*, consacré à Grandmont.

Commandes et suivi d'envoi des volumes *HMA* (S. K.) :

1°) l'envoi des volumes s'est effectué avec régularité (consultation régulière du site web mail) depuis janvier 2024. Les deux volumes 37 et 38 se sont bien « vendus » mais l'opération est déficitaire au regard de l'investissement financier pour plusieurs raisons :

- les envois gratuits aux adhérents qui le demandent ;
- les envois gratuits aux auteurs ;
- les envois gratuits correspondant à des échanges, dernièrement avec les *Sources chrétiennes* ; précédemment, un envoi à Daniela Hoffmann, en plus de son volume, pour son université en Allemagne, avec possibilité, en retour, d'accéder à ses ouvrages par internet (elle doit demander une autorisation pour cela et nous en réserve l'avantage) ;
- la réduction de 30% aux librairies.

À titre d'exemple :

- pour un envoi-type du n° 37, je compte 30 € le volume + 11 € (emballage carton sécurisé et prix postal). La plupart des demandes émanent des librairies donc, avec la réduction de 9 €, le volume est rétribué 32 €.
- Avec un volume n° 38, c'est 20 € (- 6 €) + 11 € = 25 €. Si l'on ôte le coût réel du volume (14,71 €) d'après les informations données par Joël Schwerdroffer, le gain est de 5,29 €.

2°) En ce qui concerne le paiement des factures, Sabine Kern est parfois avisée d'un virement (notamment par la plate-forme EBSCO) mais c'est Jean-Marc Popineau qui récupère les informations. Je pense que le mode de fonctionnement par bulletin de souscription est satisfaisant parce que nous recevons les chèques directement, Philippe Racinet les dépose ensuite. Conclusion : l'opération financière pour l'envoi des volumes ne semble pas « rentable » mais nous donne une visibilité importante au sein de nombre d'universités (avec des commandes automatiques des volumes publiés) en France et à l'étranger, y compris aux États-Unis. Le système des échanges permet également d'enrichir la bibliothèque, pour les étudiants et les chercheurs. Enfin, Sabine Kern tient à jour la liste des ouvrages épuisés (qu'on demande encore parfois) et doit faire la recension des ouvrages disponibles, sachant que Jean-Marc Popineau nous rapporte régulièrement des volumes qui ont été placés à Senlis, de manière à concentrer le dépôt à Bénévent.

Nous avons parlé de l'IBAN, Sabine Kern se rallie à l'idée de ne le communiquer qu'à ceux qui passent des commandes fermes.

3°) Le Professeur Alain Marchandisse, de l'Université de Liège, nous a demandé les volumes 37 et 38 pour en faire un compte-rendu.

Rapports archéologiques

Abbaye de Grandmont, com. Saint-Sylvestre, Haute-Vienne. Campagne 2024 (Philippe Racinet)

1. Une « archéologie de l'objet » a été réalisée à propos de la châsse de saint Étienne, conservée dans l'église d'Ambazac mais primitivement placée dans le chœur de l'abbatiale de Grandmont (M. Merle). Elle démontre qu'un seul événement est susceptible d'avoir nécessité la fabrication d'un objet qui proclame la sainteté de son contenu avec tant d'ostentation : la canonisation du fondateur de l'ordre en 1189. Relais matériel d'une campagne de promotion de son culte, la constitution de la châsse répond aux enjeux qui découlent de l'événement : montrer une communauté religieuse de nouveau unifiée autour des principes de son fondateur et la légitimité du nouveau saint. Les réalisations monumentales sont, plus que l'écrit, les preuves ostentatoires d'un retour à la stabilité, pour une communauté qui, ayant dépassé avec plus ou moins de succès une crise institutionnelle, veut se porter à la hauteur des autres grands centres monastiques, avec son riche trésor de reliques et son mobilier liturgique. Cette châsse est conçue pour être le témoignage de la réussite de l'ordre parce qu'elle est à la fois le reliquaire de son saint fondateur et un objet qui témoigne de ses moyens financiers, techniques et intellectuels.

2. Concernant l'occupation pré-monastique, nous avons retrouvé, sous la cour du cloître, deux structures construites installées à travers le substrat qui contenaient quelques tessons (VII^e-IX^e siècle) résiduels mais exclusifs.

Un faisceau d'indices date l'état médiéval des bâtiments claustraux entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle, ce qui pose la question de l'habitat monastique primitif. Dans la mesure où aucune structure antérieure n'a été trouvée dans cet espace sud de l'église, les frères ont dû d'abord s'installer au nord de l'abbatiale qui, elle, n'a pas changé de place entre leur arrivée et le XVIII^e siècle. Pour le cloître (1519 m²), les études du mobilier lapidaire (A. Ybert et Th. Derory) ont permis de proposer une reconstitution de deux travées de la galerie sud, qui montre la qualité de l'architecture médiévale grandmontaine.

Un sondage au pied du bâtiment sud a montré qu'il est assez solidement fondé, ce qui n'était pas le cas pour le bâtiment ouest. On peut donc envisager un terrassement de l'extrémité sud du promontoire, comme pour son rebord oriental. Installé sur des remblais moins stables que le rocher naturel, ce bâtiment aurait donc nécessité des fondations plus importantes, d'autant plus que son mur gouttereau sud forme terrasse.

Une structure construite rectangulaire vient s'accoler au mur dans sa partie orientale ; elle est ornée, à chaque extrémité, par une base de colonne réemployée. Il pourrait s'agir d'un monument funéraire de l'époque moderne.

Vers l'est, une niche, maçonnerie dans le mur, pourrait correspondre à un *armarium* bien que ce genre d'aménagement soit plutôt placé près de l'église, donc à Grandmont dans la galerie nord.

Lui succède un contrefort établi juste avant une grande ouverture dans le mur. Ce portail sud-est, qui fait pendant à la porte du réfectoire, est ornée d'une colonnette avec base insérée dans le piédroit. La présence d'un gond en fer montre que ce piédroit ne correspond pas à l'entrée d'un passage ouvert à travers le bâtiment mais bien à un autre accès monumental.

Ledit bâtiment est équipé d'un dallage de belle facture et son parement interne, dégagé sur une petite longueur, a révélé un chapiteau engagé en place (début XIII^e siècle). La situation élevée du chapiteau confirme sa fonction de réception des ogives du voûtement, vraisemblablement lancées de part et d'autre de la pièce sans support intermédiaire.

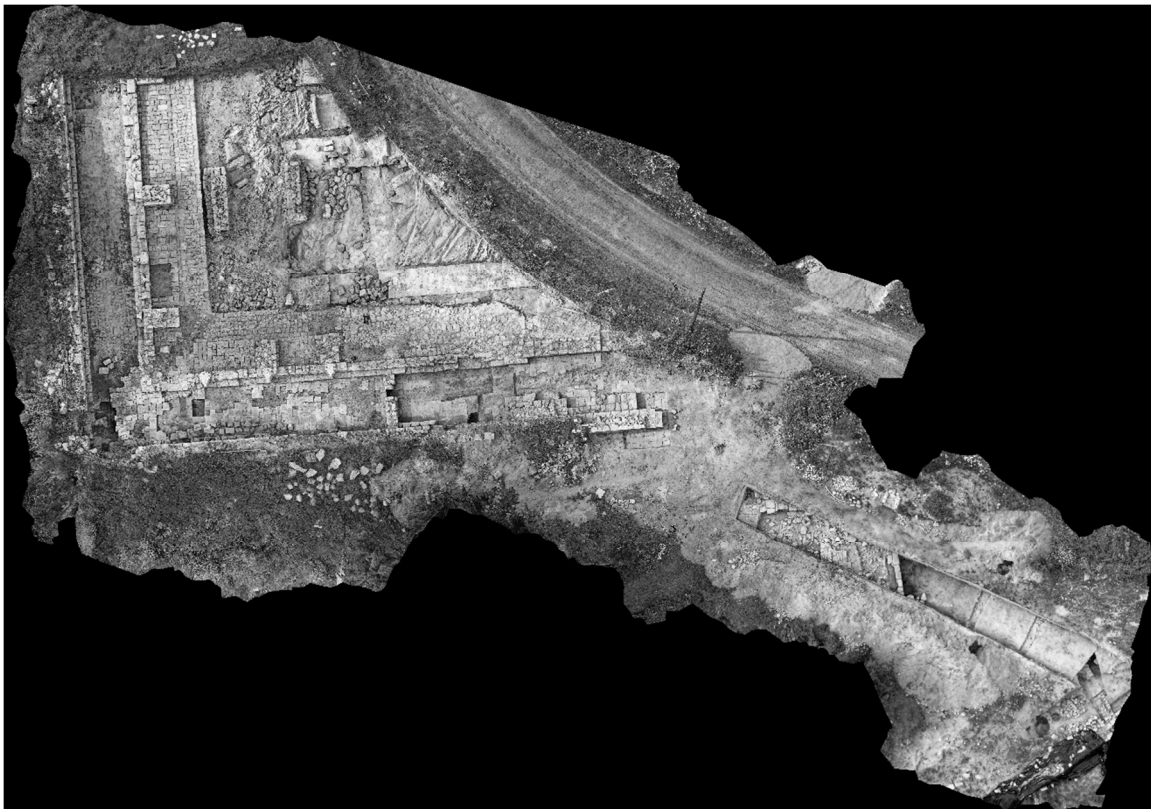
La partie orientale du mur bahut sud est arasée au niveau de l'assise devant recevoir les supports de piles et un massif sub-carré accompagne un net décrochement vers le nord, qui correspond aussi à un changement structurel puisque la banquette disparaît. Cette section est formée de quatre modules appareillés, longs de 1,20 m pour 1 m de large. Tout à fait à l'est, l'amorce d'un gros pilier carré pourrait faire partie de l'angle sud-est du cloître.

Dans l'angle sud-ouest, le dallage associé au portail du réfectoire (début XIII^e siècle) et le carrelage de la galerie ouest ont fonctionné ensemble, au moins un temps. Il convient donc d'envisager une galerie carrelée et un seuil de portail dallé. Le dallage est recoupé par la tranchée d'une canalisation construite, qui est probablement la poursuite de la conduite d'évacuation des eaux pluviales de la cour de cloître.

L'étude céramologique (B. Véquaud, Inrap) montre que l'écrasante majorité du mobilier collecté entre 2021 et 2023 est moderne (XVII^e-XVIII^e siècle). Cela peut sous-entendre un entretien régulier, des lieux de vie et un renouvellement fréquent du mobilier céramique (nécessité, mode avec les céramiques d'importation...). La structure du monastère n'a, en effet, pas subi d'importantes transformations jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle où s'opère une reconstruction totale. Le plan du nouveau monastère est radicalement différent de celui qui précède : une église déplacée au nord de l'enclos sur laquelle vient se greffer un long bâtiment nord-sud, avec une aile en retour vers l'ouest à son extrémité méridionale. Ce retour est aussi bien construit que l'aile principale avec de puissantes fondations à travers le rocher, en attente d'une poursuite vers l'ouest qui ne fut jamais réalisée. Plusieurs indices montrent aussi que les artisans travaillant à la nouvelle construction ont recyclé des matériaux provenant de l'ancien monastère (G. Loillieux) : récupération des canalisations et des plombs de vitraux ; refonte des vitraux ; récupération d'éléments métalliques utilisés dans les maçonneries ; refonte sur place indiquée par la présence de petites structures de chauffe.

3. La plate-forme sud, en dehors du carré claustral, a été appréhendée sous la forme d'une tranchée nord-sud qui a livré des structures construites, une stratigraphie et des témoins de la vie quotidienne à Grandmont. Au nord, on trouve deux niveaux d'occupation : le plus ancien représenté par un angle de bâtiment associé à un dallage et à un carrelage ; le plus récent marqué par un vestige de mur associé à un dallage. Au centre, une grande fosse peu profonde contenait une obole médiévale et un mobilier très abondant et caractéristique d'une fosse dépotoir (tessons de grande taille). Au sud, un mur bien parementé est équipé d'une large ouverture aménagée à la jonction avec la terrasse haute. Une couche noire accolée pourrait correspondre à un dépotoir en épandage.

4. Une importante investigation a été menée en bordure de l'étang des Chambres (**fig. 3**), au pied de la terrasse orientale (B. Bernaben).



Perpendiculaire à cette dernière, une puissante structure parementée a été dégagée sur 13,50 m. Huit assises ont été mises au jour sur une hauteur de 3,50 m, sans atteindre le fond. Cette structure, par sa localisation, son ampleur et la qualité de sa construction, pourrait correspondre au mur de soutènement d'une terrasse jouxtant l'étang. L'ouvrage est antérieur au XVIII^e siècle et à la reconstruction de l'abbaye.

Perpendiculairement à ce dernier, une autre structure, composée de deux parois parementées disposées de biais, se termine par des assises qui font la liaison entre les deux parois, portant des traces de joints au mortier

hydraulique. A l'extrémité de cet ouvrage en V et à sa base, une ouverture aménagée débouche sur un aqueduc. L'extrémité des assises jouxtant cette ouverture est dotée d'une feuillure permettant la manœuvre d'une pelle pour la vidange. L'aqueduc couvert se dirige avec une forte pente vers l'hypothétique terrasse, qu'il franchit grâce à une nouvelle ouverture appareillée pour continuer en souterrain. S'agit-il d'un des « réservoirs de poisson » vus à cet endroit par Naurissard en 1732 ou d'éléments liés à un moulin ?

Enfin, une canalisation recoupe le puissant mur parementé ; ses deux parois internes présentent aussi des traces de joints au mortier hydraulique. Cet ouvrage jouxte la berge de l'étang, constituée d'un mur incliné et d'un couronnement droit. Une concordance hydraulique permet d'interpréter cette canalisation comme le coursier du petit moulin mentionné en 1792 mais non en 1732. Sa construction serait donc contemporaine de l'édification de la nouvelle abbaye.

5. Une synthèse provisoire (J.-M. Popineau et M. Larratte) des recherches menées sur le territoire de la Franchise permet d'avoir une première vision sur les étapes de l'aménagement de cet espace. Le territoire est déjà mis en valeur au haut Moyen Age : des témoins ont été mis au jour sur le promontoire où se dressera le monastère et, à 1 km au nord-est, l'étang des Sauvages est déjà en place. Il est possible de rattacher à l'époque de l'arrivée des religieux quatre sites probables d'éperons barrés, situés le long de la principale voie d'accès à l'abbaye.

Dans le dernier tiers du XII^e siècle, la Franchise est étendue au-delà de la zone montagneuse de la donation initiale. Un habitat abandonné a été identifié au lieu-dit « Chaizes-Vieilles », à 400 m au nord du village actuel. Les grandmontains profitent aussi de leur implantation dans une zone fertile pour y construire une grange datée par dendrochronologie entre 1240 et 1264. La Franchise, alors constituée et homogène, est matérialisée par d'épais murs, parfois dotés d'édicules attenants.

La situation économique, fortement perturbée durant les crises de la fin du Moyen Age, s'améliore progressivement à partir du milieu du XV^e siècle. Les religieux cherchent alors à restaurer leurs droits. Une vaste opération de reprise en main de la Franchise est lancée afin d'en tirer toutes les ressources possibles. La partie de la Franchise formant l'interface entre zone montagneuse et zone plane fait l'objet des plus grandes opérations de défrichement : l'habitat des « Chaizes-Vieilles » est abandonné au profit du village actuel de La Chaise, qui présente une structure de villeneuve au plan orthonormé. La confrontation des textes et du terrain a enfin permis d'apprécier l'ampleur des réaménagements hydrauliques.

Études isariennes (Jean-Marc Popineau)

En 2024, Jean-Marc Popineau et son équipe ont poursuivi les recherches d'archéogéographie, de prospection archéologique, de géographie et de géographie historique sur différents sites du sud de l'Oise :

À Nanteuil-le-Haudouin, la recherche, initiée dès 1985 par Philippe Racinet et le CAHMER autour du prieuré Notre-Dame se poursuit en collaboration avec l'association Histoire et archéologie de Nanteuil et son président Régis Moreau. La recherche s'est articulée en 2024 autour de la tentative de reconstitution des parcs et jardins (30 ha) du château de Nanteuil. Elle s'est composée d'une recherche en archive, d'une carto-interprétation, d'une analyse des gravures anciennes, d'une prospection-inventaire pédestre et d'une ébauche de reconstitution en 3D en collaboration avec le studio Marotte spécialisé (Gondreville, Oise). La vulgarisation auprès du grand public est un des objectifs de la recherche.

À Baron, en collaboration avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, un programme de recherche pluridisciplinaire a été initié cette année. La partie archéogéographique est en cours de création.

En forêt de Chantilly, participation à l'étude de la forêt au moyen d'un relevé LiDAR, en collaboration avec le PNR Oise Pays de France et la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis.

D'autre part, les recherches menées dans l'Oise ont pu faire l'objet de publications ou de conférences en 2024 :

- le volume 37 de *Histoire Médiévale et Archéologie* publié cette année comprend une synthèse des recherches archéogéographiques effectuées pour le compte du CAHMER depuis trente ans (« Le terroir de Rouanne (Oise), Nanteuil-le-Haudouin (Oise), Boves (Somme), Grandmont (Haute-Vienne), jalons d'une amitié de trente ans avec Philippe Racinet »).
- Le 18 octobre, publication d'une étude archéogéographique sur la commune de Rully (« Une commune, trois paroisses aux confins du Pays de Senlis et du Valois ») et « Les communications à Rully » dans *Le Prieuré de Bray-sur-Aunette, Son territoire, et son histoire, de l'Antiquité à nos*

jours, ouvrage collectif). La présentation de ce volet archéogéographique et les dédicaces ont été faites devant la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis le 19 octobre.

- Le 17 février, en association avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, conférence sur des fortifications collectives médiévales et modernes disparues à Villeneuve-sur-Verberie et Nanteuil-le Haudouin,
- Le 27 avril, en association avec l'École nationale supérieure du Paysage de Versailles, visite commentée du paysage médiéval de Rhuis dans le cadre de la création d'un « Atlas des Paysages, la Vallée de l'Oise, de Compiègne à Senlis ».
- Le 22 septembre, en association avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, visite guidée à Senlis sur le thème des réseaux de communications médiévaux.

Boves (Somme), lieu-dit Quartier Notre-Dame. Bilan scientifique 2024 (Richard Jonvel)

La campagne 2024 sur le promontoire du château de Boves a été réservée aux collections archéologiques constituées depuis le commencement du programme scientifique en 1996. Ces collections proviennent d'une part de la haute-cour fouillée entre 1996 et 2016 et d'autre part de la première enceinte (dite basse-cour) fouillée depuis 2014, espace commandé par le château à motte, son prieuré clunisien et sa cellule paroissiale aujourd'hui disparue du paysage.

Les plus récentes fouilles (basse-cour) procèdent d'une gestion des collections à l'année près, permettant des mises en étude suivies et régulières. Les lots archéologiques plus anciens (haute-cour) ont quant à eux d'abord nécessité, sur plusieurs années (2017-2021/2024) des complétudes et des déménagements successifs, avant d'élaborer un plan d'action pour mener à bien un chantier de collection consistant en un récolement et une adaptation du conditionnement à la réglementation actuelle, peu élaborée en 1996.

Cette collection procède, on le rappellera, de l'enregistrement de 7477 Us (état 2024) qui se répartissent en six aires arbitraires de fouilles. L'aire I (1996-2016) a donné lieu à la création de 4952 Us, l'aire II (1997-1998 et 2011) à 185 Us, l'aire III (2011-2013) à 78 Us, l'aire IV (2012/2014 – en cours) à 2407 Us, l'aire V (2012) à 4 Us, l'aire VI (2021) à 126 et l'aire VII (2024) à 21 Us correspondant pour cette dernière, uniquement, à une prospection-relevée d'un cellier de l'Hôtel-Dieu de Boves. Si ces Unités stratigraphiques sont majoritairement issues de l'opération archéologique programmée (Aires I, II, III, IV, V et VII), l'opportunité d'investir l'aire VI du promontoire (prieuré) provient d'une opération de diagnostic archéologique conduite en 2021, qui fut précédée d'une prospection géo radar commandée par le SRA en 2019 sur ce même secteur du site castral.

De ces campagnes archéologiques, il en découle actuellement 25 342 lots de BAM/MNNB correspondant à quelques 870 000 artefacts/ecofacts (23,6 tonnes) tout en notant que les restes fauniques n'ont commencé à être décomptés qu'à partir de 2017. Les produits manufacturés sont en céramique, métal (or, argent, alliage cuivreux, fer), matière dure animale, verre et pierre. Mais ce sont les rejets domestiques fauniques qui, par leur volume et leur quantité, donnent une identité toute particulière à cette collection castrale. On donnera une idée de cette masse en signalant que les os animaux remplissent 55% des caisses référencées.

L'intérêt porté à la gestion globale et constante de l'ensemble de la collection archéologique tient à l'ambition de la problématique archéologique retenue. L'accès privilégié à une large emprise de l'éperon barré (5 ha sur 10 ha), spécifiquement à ses anciens pôles de pouvoirs seigneuriaux (châteaux – monastère-église paroissiale), est accru par la qualité de la conservation des archives sédimentaires. Bénéficiant dès lors d'un accès sur le long terme à ce site d'exception par la confiance accordée par le propriétaire privé, le programme a l'originalité de pouvoir confronter l'évolution de l'occupation castrale en divers points du site, chose que l'historiographie sur le sujet n'a guère eu la fortune d'aborder. Les éléments discriminants des différentes cultures matérielles à travers les âges (IX^e/X^e aux XVI^e/XVII^e siècles), toujours en différents points géographiques du site, permettent d'identifier les évolutions graduelles, de l'autonomie à l'association des espaces (et vice-versa), de l'espace domanial rural et artisanal à la naissance de la basse-cour résidentielle et fortifiée commandée par un château, cette fois dans une vision de plus en plus restrictive de la mise en défense de l'espace castral.

Plus particulièrement, la campagne 2024 a consisté à faire le récolement de l'ensemble des caisses de mobiliers archéologiques en regroupant les lots d'artefacts/ecofacts par ensemble archéologique afin de faciliter par grande tranche chronologique et par structure les analyses, comprenant le reconditionnement des

lots de la haute-cour (1996-2016) en majorité toujours dans des sacs de congélation. Les lots céramiques, les carreaux de pavement, le mobilier lapidaire, les objets en matières dures animales, le verre, le petit mobilier en alliage cuivreux/plomb et la faune sont ainsi classés et dénombrés définitivement.

La préfiguration d'une école de tri en bioarchéologie pour 2025 a été testée sous l'encadrement sur site d'enseignants-chercheurs du laboratoire BioArch du Muséum national d'histoire naturelle ; le tri des refus de tamis privilégie les sédiments prélevés (2T.) sur le bâtiment 2, une probable grange dîmière incendiée au Xe siècle. L'archéozoologue a poursuivi (depuis 2021) les déterminations des ensembles retenus comme conséquents (ceux de plus de 10 kg par Us, soit une centaine d'Us), intéressant la haute et basse-cour, permettant d'atteindre aujourd'hui plus de 480 000 déterminations hors ichtyologie. Il a été poursuivi, dans ce contexte de tri, des prélèvements d'ossements pour l'étude de l'élevage porcin au Moyen Âge sur la base des facteurs biomoléculaires isotopiques, analyses comparatives s'appuyant également sur les collections ostéologiques des sites de l'abbaye de Landévennec (Finistère) et la motte castrale de Pineuilh (Gironde).

Depuis 2021, en partenariat avec le laboratoire du Craham, une campagne continue de radiographie du mobilier métallique a été engagée, inédite, permettant de reprendre les études sur ce type de mobilier dont les bilans publiés (dernier en date de 2015) couvraient alors que les campagnes 1996-2005. Les radiographies concernent aujourd'hui un peu plus de 1900 objets (16% de l'ensemble) permettant également des restaurations ciblées, particulièrement les fibules discoïdes (15 pièces). Quelques autres pièces, comme un récipient en alliage cuivreux subcomplet ou un mors de cheval, sont sorties de restauration en 2024.

La chronologie du site a été présentée pour la première fois en 2023 sous la forme d'une double frise exposant en miroir l'évolution de la haute et de la basse-cour. Cette confrontation motive la réflexion d'une autonomie des espaces sans empêcher d'y souligner les rapprochements, voire « l'ingérence » castrale sur la structure domaniale de l'enceinte. Il était important de partir sur une nouvelle approche tout en maintenant, comme pour le mobilier archéologique, un lien avec les évolutions architecturales et fonctionnelles désormais identifiées au sein du donjon que dresse cette frise chronologique dont le commencement (fin IX^e-début X^e siècle) peut être discuté. Le site compte désormais 97 analyses radiocarbone, dont 35 pour la basse-cour. La différence majeure tient en l'absence de toute trace d'occupation dense au sein de celle-ci après 1150, alors que la vie seigneuriale est clairement documentée par un abondant vaisselier et des restes domestiques datés par radiocarbone du XII^e-XIII^e siècle sur la haute-cour.

Les 430 monnaies à jour d'étude sont complétées par 41 méreaux désormais nettoyés et en cours d'analyses par le service de numismatique du Craham. Ce lot remarquable porte sur une aire spécifique : le chantier de construction du château de la phase 4 de la motte implanté dans l'enceinte. Chaque recharge calcaire dégradée par les pluies et la circulation quotidienne est recouverte de terres grises qui ont livré en quantité ces méreaux. Ce secteur est d'autant plus intéressant qu'il est également parcouru par un réseau de galeries souterraines observées entre 2019 et 2022. L'entrée monumentale en pierre de taille et les ateliers de tailleur de pierre identifiés dans ces galeries, attestés par les marques d'outils que l'on retrouve en leur sein, donnent une certaine résonance à cette activité d'extraction de matériaux. Grâce au programme de datation Artémis dont permet de bénéficier le SRA, une des maçonneries de l'accès au souterrain a fourni la fourchette 1032-1203, avec un maximum de probabilité entre 1050 et 1150. Cette datation conforte la stratigraphie relative de la fosse d'implantation de l'ouvrage, scellée par la voirie du Bas Moyen Âge, probablement dès le XIII^e siècle. L'activité d'extraction est également abordée par la prise en compte des ustensiles en pierre. Dans le cadre de l'ACR Archéologie des mortiers en pierre, les 28 mortiers en pierre de Boves ont fait l'objet de lames minces pour une diagnose pétrographique situant une majorité d'extraction dans les bancs du Coniacien inférieur. On peut présumer une fabrication locale.

Cette fonction du site à travers les âges a été particulièrement exposée en 2023, et le sera encore probablement lors de la campagne 2025. Le *substratum* calcaire laisse apparaître en d'autres secteurs du promontoire de larges poches argileuses aux limites géométriques dont on a pu déterminer le caractère anthropique. Le remplissage grossièrement stratifié a laissé apparaître un paléosol qui a livré un lot homogène de céramiques aux bords lessivés daté du milieu du I^{er} siècle de notre ère au plus tard. Un foyer situé en rebord nord de l'une des veines d'extraction a donné lieu à une analyse radiocarbone qui a fourni la fourchette suivant : -179 av. à 9 ap. Tout concorde, outre la stratigraphie relative, à circonscrire une phase d'occupation antérieure à l'occupation médiévale qui a motivé en 2023 la création, en l'état de la question, d'une phase « pré-A ». Cette découverte rehausse le toponyme « Boves », et on s'interrogera un peu plus sur l'usage de ce promontoire qui offre des qualités défensives naturelles indéniables. L'occupation gauloise et romaine y est

abondamment documentée de part et d'autre de ce promontoire, laissant clairement en suspens l'usage de ce promontoire à ces époques au point d'être ignoré de toutes les synthèses sur l'occupation de la confluence Avre-Somme rédigées par les protohistoriens.

Cette évolution de la chronologie est adaptée aux nouvelles planches d'interprétation de chaque phase qui ont été produites à la faveur du rapport 2024, adossées à une actualisation des diagrammes stratigraphiques qui sont normalisés. Pour chaque ensemble, les sols d'occupation avec leur foyer et leurs divers négatifs liés aux usages de la vie quotidienne ont été particulièrement identifiés dans chacun des diagrammes, soulignant les états de réfection des sols que la fouille a pu distinguer. En effet, entre le X^e et le milieu du XII^e siècle, le site livre des blocs d'habitat d'une emprise variant entre 80 et 200 m² au sol, dans le sens d'une réduction des surfaces, discernant une résidentialisation des espaces au cours du XI^e et XII^e siècle.

La bioarchéologie prend une part conséquente dans le programme archéologique. Pour 2024, deux exemples l'illustreront. L'analyse biogéochimique de deux mortiers en pierre a livré des traces de pommes et de produits laitiers, questionnant les données carpologiques (haute-cour). La forte minéralisation de ces lots est désormais contrebalancée par la découverte d'une exceptionnelle grange incendiée dans la basse-cour livrant un matériel carpologique incomparable pour le nord de la France. Les graines carbonisées (céréales, légumineuses) sont accompagnées des plantes sauvages. La systématisation des prélèvements dans chaque silo proche de cette grange devrait permettre à l'avenir d'identifier toute la chaîne de traitement des céréales, expliquant la mise en place d'une école de tri pour faire aboutir cet axe de recherche.

Dans le domaine de l'archéozoologie, une étude en biogéochimie isotopique a travaillé en 2024 sur le spectre alimentaire de la population porcine de Boves entre le X^e et le XII^e siècle. L'acte alimentaire paraît être dominé par l'action humaine, minimisant ce que l'on pouvait penser comme plus commun, l'alimentation par la glandée en milieu forestier. Ces travaux sur les pratiques d'élevage ont été initiés dès 2017 avec l'exemple du *Gallus gallus* (coq domestique) sur la même période à Boves, ou le sexage des ovins en 2019 démontrant une présence exclusive des brebis. Ces quelques exemples démontrent le potentiel offert par la collection ostéologique animale du site castral de Boves.

L'année 2024 a également permis d'achever une étape importante de la valorisation du château et de sa fouille. Une convention tri-partite a été signée en septembre entre Amiens Métropole, la commune de Boves et le propriétaire du site pour permettre la sécurisation du site et son accès au public dans le cadre d'un cheminement aménagé à cet effet et disposant d'un ensemble de 7 panneaux d'information dessinant un parcours de 8 km. Plusieurs randonnées commentées ont démontré le succès de l'infrastructure et rencontré son public, et complètent utilement l'exposition permanente (renouvelée en 2024) à la mairie de Boves. Le dispositif a bénéficié du financement du département de la Somme et de la commune de Boves. Le dispositif est réellement unique à l'échelle de la métropole dans un contexte périurbain.

Perspectives 2025-2027

Le rapport 2023 avait sollicité une autorisation triennale (2024-2026) avec une stratégie de fouille orientée vers l'achèvement du secteur 1 de fouille débuté en 2014. La réitération de cette demande en 2025 pour la période 2025-2027 conserve le même objectif. Toutefois, on ne confondra pas l'achèvement du secteur 1 de fouille et la détermination de toutes les emprises des édifices. Comme nous l'avons indiqué, de nombreux édifices se poursuivent à l'est du secteur 1, ce qui nécessitera à terme l'ouverture d'un secteur 2.

L'objectif de la demande de triennale 2025-2027 porte avant tout sur la fouille des dernières couches d'occupation encore accessibles dans l'aire de fouille du secteur 1, notamment le secteur carrière 4707 et le secteur Châtelet. Nous ne pouvons, ci-dessous, que reprendre les développements du rapport 2023.

SECTEURS DE FOUILLE PROPOSES

La carrière 4707

Les zones d'extraction antérieures à l'occupation médiévale ouvrent une perspective intéressante sur l'occupation du promontoire de Boves, dans un contexte où l'archéologie préventive a largement, sur plus de 300 ha, documenté les formes d'habitats protohistoriques et antiques. La fouille de ces carrières, facilement accessible, s'insère ainsi dans une plus large problématique d'occupation des sols à la confluence Avre-Somme. On retrouve ici l'ADN initial de la problématique posée dès 1996, demeurée sans réponse jusqu'alors. Anciennement secteur bâtiment 2, le nouveau périmètre de cette aire de fouille se définit par l'emprise d'une carrière d'extraction à ciel ouvert que la campagne 2023 a clairement identifiée. Les fouilles manuelles et mécanisées ont confirmé l'origine anthropique de la poche limono-argileuse surfacique en place dans ce secteur. Les remblais plus grossiers sous-jacents ont emprisonné une couche plus humifère qui a pu marquer

un temps d'arrêt dans le remplissage de cette cuvette de direction est-ouest. On suppose la création de cette échancrure à travers le promontoire depuis son rebord oriental et selon une largeur qui paraît varier sous la forme de plusieurs veines. Cette situation évoque le cas des carrières constatées lors du diagnostic archéologique du prieuré de Boves, sur des profondeurs plus importantes en rebord de promontoire. Dans le cas présent, le sondage de 26 m² a révélé des petits creusements identifiables à des aménagements mobiles en matière périssable. Les creusements étaient scellés par des terres comportant du mobilier de la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère. On relèvera que quelques tessons de La Tène finale se concentrent particulièrement dans trois creusements sur le flanc sud de la carrière. Ce bruit de fond antique provient d'un lot homogène, premier cas avéré sur le site. Les occupations de la Vallée des Aires ont livré trois enclos agricoles présentant des occupations s'achevant courant de la seconde moitié du I^{er} siècle. La caractéristique du lot tient à leur aspect usé, faciès rencontré lors des ramassages de tessons en labours. Il pourrait dès lors provenir de terres ramenées, ce lot ne datant pas la carrière. Qu'elle soit antique ou postérieure (mais aucun bruit de fond mérovingien ni carolingien ancien), cette découverte est une opportunité pour comprendre le rôle de ce promontoire dans le schéma de l'implantation humaine telle qu'elle se définit à partir de La Tène, bien appréhendé dans la Vallée des Aires et en confluence Avre-Somme.

Par ailleurs, les fouilles de carrière de ces époques sont rarissimes. Quelques éléments de carrières antiques et médiévales Avenue du Général de Gaulle à Amiens ou à la Citadelle ont été recensés, mais au rythme de la préventive, sans lendemain. Les deux dernières triennales ont montré combien l'économie de la pierre fut essentielle dans le développement de ce pôle seigneurial, ces boves à l'origine de l'homonyme du célèbre lignage picard. Sur la base des précédentes campagnes, il est opportun de rouvrir l'espace à l'ouest de l'ex-secteur « bâtiment 2 » pour dégager l'emprise de cette carrière jusqu'à son recoupement par la contrescarpe du fossé de la motte (Us 4162). Cette réouverture permettrait par ailleurs d'interroger l'accès souterrain 4704 que nous avons identifié en 2017 (emmarchement) puis fouillé sur la section effondrée du conduit jusqu'à l'ouverture en place (2018). L'entrée se place au nord de la carrière. Son comblement intervient au plus tôt au milieu du XII^e siècle, probablement au XIII^e siècle. S'il paraît s'agencer par rapport au bâtiment 2, sa relation avec la carrière en surface doit être abordée sous ce nouvel angle d'approche. Cette fouille nécessitera des moyens mécaniques. La fouille de ce secteur peut être conduite en une seule campagne, sauf découverte suscitant une plus longue investigation. Le secteur sera rebouché dès 2025 ou 2026.

Secteur Châtelet

Le secteur Châtelet est l'association de toutes les conditions stratigraphiques des secteurs fouillés à partir de 2018-2019 : cavités, stratigraphies extrêmement complexes, terres noires, épaisseurs de remblais importantes, tassements différentiels et importants effondrements, l'ensemble protégé et scellé par l'épaisse rampe de terre disposée à l'extrême fin du XIV^e siècle pour accéder au châtelet du château lorrain. La fouille a démontré en 2023 que le pied interne de la levée orientale est une aire de chantier de construction dont les apports crayeux liés à la taille de la pierre et à la fabrication du mortier ont rehaussé les sols d'une trentaine de centimètres, scellant les unités d'habitats de la phase B. Cette aire paraît s'installer en lien avec un état ouvert de la levée défensive orientale. Les terres grises viennent parfaitement épouser ce profil jusqu'en rebord de fossé, recoupées par un nouvel état du fossé plus tardif que l'on avait perçu dès la campagne 2016 dans la berme sud du secteur sud. Le secteur est fortement contraint par la hauteur des bermes orientales, organisées en palier et durablement protégées pour éviter leur fragilisation. Malgré ce handicap technique, on se propose de poursuivre la fouille jusqu'au substrat géologique sur la bande encore accessible afin de pourvoir confirmer et situer la chronologie des phases A et B par rapport à la levée orientale qui, dans sa constitution interne, forme seulement une apparente entité stratigraphique homogène. Les deux sondages effectués à travers ses remblais supérieurs en 2013, à deux endroits distincts, avaient suggéré toutefois l'idée de deux segments très différents ; la section sous le châtelet d'entrée serait une levée de terre reconstituée à la suite d'une première phase de mise en défense du site durant la seconde moitié du X^e siècle. Cette hypothèse retient la mise en relation du fossé de barrage avec le fossé ceignant la motte, suite au percement de la levée défensive orientale. Cette proposition datée tient compte uniquement des données matérielles de l'unique sondage à travers le segment ouest du fossé de la motte en 2011. Les tourelles du châtelet de la fin du XIV^e siècle s'installeraient dans un espace ouvert, au sein des fossés médiévaux. C'est probablement plus compliqué que cela. Nos connaissances ne nous permettent pas encore d'être certain de l'agencement de cette levée de terre dans son état visible avec les unités d'habitats de la phase B. De fait, cela revient à constater des constructions dans une aire surbaissée ouverte sur le fossé de barrage, chose qui ne peut qu'interpeller.

En revanche, les cotes altimétriques de la phase A ne laissent aucun doute sur leur ensevelissement par l'état visible de la levée défensive orientale. Ainsi, la connexion levée défensive – fossés – unités d'habitats des phases A et B trouvera des réponses dans la poursuite de la fouille de ce secteur.

Il faudra pour ce faire entreprendre un percement à travers la levée défensive pour en constater la constitution originelle après la fouille des structures d'habitats phases A et B. Ce choix, évidemment, conduira à laisser en suspens pour de nombreuses années encore la compréhension globale des unités d'habitats de ce secteur, la moitié s'étendant sous les bermes orientales. Mais l'objectif est ailleurs : il s'agit d'abord de comprendre le schéma général de l'organisation spatiale de ce secteur stratégique (motte – fossé – basse-cour). L'idée que les phases de restructuration furent pensées à l'échelle du site, et non localisées, est confortée, outre la continuité des terres grises que nous avons soulignée dès 2016-2017 (phase C), par les terres grasses argileuses brun clair communes à tous les soubassements des édifices de la phase A (Us 40448, 40540, 4949). En identifiant sa relation avec la levée orientale, on disposera d'un marqueur fixe associé au fossé de barrage. Il faudra alors aussi s'interroger sur ces terres brunes et leur possible présence sous l'emprise de la motte. Le sondage de 2011 à travers le fossé ouest n'a pas identifié le substrat géologique au pied de motte, comportant un aménagement défensif en pied d'escarpe, mais à une hauteur de 71 m / 69 m N.G.F. La fouille actuelle situe la craie à 68 m N.G.F. et la topographie invite à penser que le plateau crayeux est plus élevé à l'est qu'à l'ouest. La fouille du secteur 1 ne peut donc s'achever sans une action globale au pied de la motte. Il faut ainsi prévoir une coupe à travers le tronçon oriental du fossé. On propose pour la campagne 2027 de procéder à cette coupe dans l'environnement où nous avons pu situer, en 2020, la présence d'un conduit souterrain comprenant un emmarchement en direction de la motte. Cette sortie maçonnée dont la volée de marche inférieure est protégée d'une voûte en tiers point de style gothique en grès doit s'ouvrir à flanc de motte. Cette sortie ne peut correspondre à un aménagement perçu sur la haute-cour. Il doit donc y avoir des aménagements à flanc de motte qui viendraient utilement compléter le plan du château, et peut-être éclairer les dispositions prises pour aménager l'entrée du château.

Ces travaux ne peuvent être engagés qu'à l'issue, là encore, de la fouille des couches des phases A et B à proximité, et de manière entièrement mécanisée pour stabiliser les remblais.

Enfin, toutes les structures s'étendant le long de la berme orientale, notamment le bâtiment 14, vont être durablement protégées en vue de l'ouverture d'un secteur 2 après 2027. Les autres espaces seront rebouchés. Il s'agira alors d'harmoniser et de réaliser les diagrammes stratigraphiques manquants, d'accroître le traitement des prélèvements et le temps dédié au tri des refus de tamis plus conséquent, de récolter l'ensemble des caisses de mobiliers archéologiques.

On l'aura compris par la présentation du bilan de la post-fouille 2021-2023 (rapport 2023) et de ce rapport d'activité 2024, qui est revenu sur l'achèvement de la majeure partie du chantier de la collection archéologique, que de nombreuses études sont en cours (méreaux, biogéochimie isotopique, petit mobilier métallique). La future triennale poursuivra cet effort de partenariats afin de couvrir par les études un panel représentatif des artefacts et écofacts mis au jour. Des domaines comme les monnaies, la tabletterie ou le petit mobilier métallique peuvent tendre vers l'exhaustivité. En revanche, l'archéozoologie ou la carpologie tendront vers la représentativité. Ces analyses portent soit sur des sujets relevant de phénomènes globaux à l'échelle européenne (intensification de l'élevage du porc, origine des chevaux) soit sur des questions propres au site comme la gestion des céréales dans l'environnement du bâtiment 2.

PROGRAMME POST-FOUILLE 2025

Plus précisément, pour la campagne 2025 nous prévoyons les éléments suivants en termes de post-fouille :

1. étude des lots céramiques des latrines de la basse-cour (sur prestation) ;
2. étude complète des lots d'artefacts en matière dure animale (environ 350) (sur prestation) ;
3. étude des lots de verrerie de la période X^e-XII^e siècle (Master Université de Picardie) ;
4. reprise de l'étude du petit mobilier métallique (coutellerie, outils agraires, domaine équestre) (Université de Caen Normandie) ;
5. rendu de l'étude sur les mortiers en pierre (en partenariat avec Geert Verbrugge, Inrap Grand Est, ACR) ;
6. poursuite des études des méreaux et des fibules (Université de Caen Normandie) ; la campagne 2024 a été consacrée à leur nettoyage, stabilisation et traitement numérique ;
7. achèvement des déterminations des lots fauniques entamés depuis 2017 provenant de la haute et de la basse-cour (MNHN, Cravo) ;

8. poursuite de la détermination des lots carpologiques sélectionnés dans le bâtiment 2 et les silos adjacents (Bruxelles) ;

9. lancement officiel de la première année de l'école de tri en bioarchéologie sous l'égide du Muséum National. La priorité sera le traitement des refus de tamis provenant des phases A et B de la basse-cour. L'organisation de cette école de tri a été finalisée durant le premier semestre 2025, il importait ainsi de retarder le rendu du rapport 2024 pour parfaire son organisation. Son programme, qui se déroulera du 30 juin au 12 juillet, comprendra des séminaires tous les jours sur site. Les intervenants, au nombre d'une quinzaine, outre le responsable de la fouille, sont des enseignants-chercheurs du Muséum de Paris et de l'Institut de Bruxelles. Cette collaboration a été officialisée lors d'une journée d'étude consacrée au site de Boves le 1^{er} mars 2025. Le nombre de places de cette école est limité à 10 étudiants. On soulignera l'engagement financier du Muséum qui permet la mise en œuvre de cette école.

La réunion est suspendue à 12h 40, pour la pause méridienne. Elle reprend à 14h 30.

Suite des rapports archéologiques. Murat (Creuse), Saint-Dizier Masbaraud, lieu-dit Les Tours (Richard Jonvel).

Bilan 2024

La campagne 2024 de Murat-les-Tours marque la fin d'une décennie presque continue de fouilles archéologiques sur un promontoire barré du département de la Creuse, à la confluence du Thaurion et de La Leyrenne. Ce rocher de direction est-ouest dispose de coteaux abrupts d'une trentaine de mètres, dominant une plaine alluviale de 130 m de large, que le barrage de La Roche Talamie maintient désormais sous l'eau. La plate-forme sommitale à 400 m NGF est dominée par le plateau à 410 m NGF, où le village d'origine médiévale s'est étendu.

Initiées dans le cadre d'une reconnaissance de niveaux archéologiques dans la carrière d'extraction ouverte en 1963, l'opération archéologique sur les quelques 650 m² restants de plate-forme a caractérisé une occupation du haut Moyen Âge. Si les analyses radiocarbones fournissent une fourchette chronologique allant de la seconde moitié du VIII^e siècle au XI^e siècle, les artefacts métalliques et céramiques, dans leur ordre d'importance numérique, concourent à resserrer l'occupation entre le IX^e et le X^e siècle. Toutefois, une occupation plus ancienne est discernable à travers un lot de mobilier relevant d'un faciès de La Tène finale. Cet éperon barré à occupations multiples ne comporte aucun réaménagement ultérieur. Mais une interrogation persiste, car le déclassement de cette localité dans les possessions Marchoises serait bien un cas. Les autres sites fortifiés de la vallée du Thaurion persistent au XI^e et XII^e siècle. On se demandera toujours ce que la carrière ouverte à travers la plate-forme a pu amputer de l'histoire du site, quelques signaux radiocarbones laissent entendre un bruit d'occupation au XI^e siècle (et un Pégau à bec).

Le complexe défensif de Murat-les-Tours ne se limite pas à une simple plate-forme sommitale et un fossé de barrage. L'homme a entrepris de rendre inexpugnable cet habitat par un ingénieux système de double fossé à l'extrémité occidentale du promontoire, s'étendant probablement à ses pentes naturelles sous une forme moins prononcée, et moyennant une économie de moyens répondant à une analyse très fine des anfractuosités et des pourcentages des pentes. La campagne 2024 aura permis d'être exhaustif sur ce point, ce qui est rare. Cette structure défensive ceinture une plate-forme comprenant un axe principal desservant plusieurs édifices dont les plans restent discutés par la forte proximité des poteaux ne privilégiant aucune hypothèse à ce stade de l'étude.

La campagne 2024 s'est intéressée plus particulièrement aux relations entre cet habitat et l'escarpe du fossé supérieur occidental, à la chronologie du comblement de ce fossé et à la mise en défense du coteau nord de la plate-forme.

La fouille intégrale du fossé s'est révélée vierge de mobilier dans ses remblais pulvérulents et caillouteux supérieurs. En revanche, à son extrémité nord dominant La Leyrenne, au sein d'une cuvette plus marquée, un lit de pierres pourrait marquer un état du remplissage. Quelques céramiques, des clous, un fragment de meule et des pierres vitrifiées associés à des poutres calcinées y ont été recueillies. Ce fait archéologique doit encore être daté mais il intéresserait la période de construction du rempart vitrifié qui renforce l'escarpe.

La fouille du fossé a permis de dégager l'extrémité ouest de la plate-forme, ensevelie par ce même rempart vitrifié. Force est de constater l'absence totale de creusements laissant deux poteaux, dégagés lors des années

précédentes, très isolés des autres groupes de poteaux. Il y a matière à se demander si l'installation du rempart vitrifié n'a pas entraîné le nivellement de ce secteur d'habitat.

La fouille du coteau nord a tenu toutes ses promesses. Le rempart vitrifié a été dégagé sur 8 m de long, révélant son organisation interne composée d'un poutrage disposé orthogonalement, enserrant de nombreux blocs vitrifiés de petites dimensions, l'ensemble stabilisé par un enrochement rubéfié par les vives chaleurs de la combustion. La disposition des amas vitrifiés indique un vent dominant du sud-ouest. Une particularité, qui a pu échapper précédemment, c'est le nombre de blocs vitrifiés avec des fragments osseux. À contrario, on observe une absence d'objets manufacturés en métal alors même que ce contexte y était jusqu'alors très favorable. Ces observations disent-ils quelque chose de l'occupation ? La fouille du rempart nord avait l'intérêt de se situer dans une zone au-delà de laquelle la carrière d'extraction a tout détruit, sans relation stratigraphique avec le rempart occidental.

Perspectives 2025

LES ÉTUDES PRÉVUES. La deuxième année de triennale sera consacrée au suivi des études dont les devis accompagnent la demande d'autorisation 2025, selon le calendrier proposé en 2024 :

1/ l'étude du lot céramique (Landarc) ;

2/ l'étude des restes fauniques (Gaëtan Jouanin, Cravo) en y associant le 1er volet rendu en 2021 par Maude Barmes ;

3/ l'étude des carporestes (Marie Derreumaux, Cravo) en y associant le 1er volet rendu en 2021.

Deux autres lots de mobiliers seront étudiés, bénévolement :

4/ les fragments de meules (Olivier Troubat, cercle archéologique de Montluçon et membre du PCR « groupe meule ») ;

5/ les fragments d'amphores (Guillaume Blondel, antiquisant au Service archéologique de la ville d'Eu et céramologue du PCR Briga). Ces deux derniers lots doivent permettre de circonscrire la fourchette chronologique de la phase A1 définit cette année, l'occupation de La Tène finale.

6/ On va proposer à la commission du programme de datation Artemis, 5 analyses radiocarbone :

- les lots de seigle 1028 et 1548. Ces lots de carporestes sont les deux témoins de l'alimentation végétale des personnes ayant vécu sur l'éperon. L'un (Us 1028) se place dans l'espace de vie du bâtiment 4, près du foyer 1363, le second dans l'édifice 5 condamné par la mise en place de la levée défensive occidentale. Le contexte d'enfouissement n'est donc pas le même. Il est intéressant d'une part de confirmer la datation de la fin du IX^e siècle avec le lot 1548 (contemporain du dépôt monétaire) et de s'assurer en contexte de matériel datant moins volumineux, la chronologie de l'occupation dans un autre secteur du promontoire.

- Un fragment de poutres provenant de la zone de vitrification occupant le coteau nord. À l'exception du fer équestre qui laisse entendre une certaine synchronie avec l'occupation de la plateforme, on ne dispose d'aucune analyse radiocarbone de ce fragment de défense ; la problématique est de s'intéresser à la datation de cette phase de vitrification car aucun lien stratigraphique avec la levée défensive occidentale n'a été constaté. De même, la synchronie entre habitat et rempart nord paraît envisageable alors que la postériorité est certaine avec la levée occidentale.

- Un fragment de charbon de bois provenant des amas de cailloux 1559, en limite du fossé 1084. La stratigraphie tend à montrer que la phase de vitrification de la contrescarpe interviendrait après une première phase de remplissage du fossé 1084 ; un repère chronologique dans ce secteur dénoué de presque tout artefact serait utile en regard des datations acquises par la même méthode dans la levée défensive occidentale ; par ailleurs, il s'agit d'établir un nouveau repère dans la mise en défense du site.

- Une datation paraît également opportune des restes anthropobiologiques mis au jour en 1965, dont l'étude a été livrée dans le précédent rapport. La dernière inhumation connue est celle qu'André Leclerc mentionne dans son dictionnaire de la Creuse, vers le milieu du XVII^e siècle. Les ossements nous sont parvenus non lavés, sans traitement, mais leur dégradation très avancée peut possiblement conduire à une absence de résultat. Les trois bouteilles funéraires permettent de situer la pleine occupation du cimetière (XIII^e-XV^e siècle) ; un terminus de son usage compléterait utilement le petit dossier de datation de cette aire funéraire. Ces prélèvements répondent selon nous aux critères de sélection du programme de datation Artemis par AMS.

Au terme de l'année 2025, il ne devrait donc rester que les lots anthracologiques, les terres cuites architecturales et les pierres vitrifiées à prendre en compte. Au moment du rendu de ce rapport, les partenariats pour les étudier étaient encore incertains.

RESTAURATION DU MOBILIER MÉTALLIQUE. Une première phase de stabilisation (101) et de restauration (26) du mobilier métallique a été restituée en 2024. Le lot traité concerne la période de fouilles 2013-2017. Le programme 2025 est accompagné d'une nouvelle demande pour stabiliser et restaurer les objets ferreux issus des campagnes 2018-2024. L'intervention serait toujours réalisée par le CCE du département de la Somme. Nous proposons 26 nouvelles autres pièces en restauration toujours dans l'idée de proposer un ensemble archéologique représentatif de la culture matérielle du site, une sélection éclairée par les radiographies systématiques et désormais, par une étude aboutie du lot métallique.

LE TRAVAIL D'INTERPRÉTATION. Le cas d'une occupation multiple nécessite de reprendre un par un l'étude des édifices déterminés sur la plateforme. Les profils des poteaux permettront peut-être de discriminer les creusements arasés hors du périmètre des plans des bâtiments médiévaux. On proposera des planches définitives des édifices pour discussion. Le cas de l'approche tridimensionnelle des fossés doit aussi trouver une solution car elle est nécessaire à la bonne compréhension des travaux de nivellement réalisés sur place. Les données brutes des semis de points existent, tous les fossés ayant fait l'objet d'un relevé microtopographique lors de leur fouille ; reste une modélisation adéquate à trouver. Plus généralement, des reconstitutions sont en cours d'élaboration par un artiste-peintre. On espère pouvoir proposer de premiers éléments en 2026.

RECHERCHES PROSPECTIVES. L'isolement des données archéologiques de Murat est un problème dans les approches comparatives de mobiliers, s'ouvrant faute de mieux sur des exemples régionaux très éloignés. Pour ce faire, deux axes sont privilégiés. D'une part, la reprise des données de fouille du site du Dognon et de Drouilles. Il s'agit de reprendre les études de mobilier de ces sites. Ces deux sites à motte sont plus tardifs d'un siècle (XI^e siècle) mais ils ont l'avantage d'être les plus proches sites castraux fouillés à proximité de Murat, et dans le même bassin hydrographique. Les rapports ont été consultés pour commencer à répertorier les corpus à disposition non publiés. La problématique est de mieux caractériser la culture matérielle de cette période IX^e-XI^e siècle. D'autre part, la campagne 2025 va se consacrer à la rédaction de petites notices sur les éperons prospectés et localisés dans la vallée du Thaurion. Pour se faire, un projet de survol aérien des éperons est en discussion avec le Cercle archéologique de Montluçon qui dispose de deux pilotes. Les descriptions topographiques et, plus largement toutes les méthodes non invasives à notre disposition, permettraient d'établir de manière scientifique les caractéristiques des nombreux éperons barrés occupant la vallée du Thaurion. Les différents programmes de prospections et de pcr ont pu établir une liste sur d'autres cours d'eau (La Maulde, La Gartempe) qu'il s'agira de regarder pour comparaison, et en normaliser l'information. Mais en l'absence de données matérielles, la question se limitera bien à la topographie, la chronologie des origines de ces sites ne pouvant être résolue que par l'archéologie sédimentaire. Enfin, une autre catégorie de sites fortifiés doit être prise en compte : ceux attestant de l'usage de la vitrification. La liste des sites protohistoriques est connue, mais un comparatif in extenso de l'usage de la vitrification à l'époque médiévale reste à faire. Plusieurs mottes castrales attestent désormais de ce phénomène qui paraît être de grande ampleur en Creuse. Une nouvelle prospection de ces sites avec les connaissances acquises à Murat paraît judicieuse.

Archéologie du bâti (Arnaud Ybert)

Sur la sollicitation de Sabine Racinet, qui souhaitait rédiger un nouveau livret de présentation de la collégiale de Bénévent-l'Abbaye, nous avons, Théo Derory et moi-même, visité l'église au mois de juillet 2023. Nous avons trouvé l'édifice tout à fait intéressant car il s'agit d'une construction en granite très homogène, réalisée vers 1160-1170, très bien conservée et de grande qualité. Cet édifice est donc un témoin très éclairant des techniques de construction en usage dans les territoires granitiques à l'époque romane. C'est dans le double objectif de renouveler les connaissances acquises relatives à l'édifice et de caractériser les techniques usitées au XII^e siècle, qu'un premier stage d'archéologie du bâti a été organisé à Bénévent en mai 2023.

Cette première action a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'opération rendu au SRA de Nouvelle-Aquitaine en avril 2024. Elle nous a permis de mesurer le potentiel historique et archéologique tant de l'église que de son terroir. Un deuxième stage a été alors organisé du 12 au 19 mai 2024 pour terminer les relevés entrepris l'année précédente et réaliser une prospection urbaine des vestiges anciens conservés.

Menant depuis cinq ans, avec un collègue de l'UBO, un travail consacré à l'étude des monuments en granite, il m'a semblé intéressant d'ajouter deux édifices limousins susceptibles de l'enrichir : la collégiale du Dorat,

dont les liens formels avec l'église de Bénévent-l'Abbaye sont de longue date établis, et la tour occidentale de l'église de Magnac-Laval, réputée contemporaine de la collégiale du Dorat. Ce second stage satisfaisait ainsi les attendus de Sabine Racinet, en même temps qu'il répondait à nos préoccupations granitiques.

Cette extension de l'opération permettait par ailleurs d'accueillir un nombre plus important de participants. Quatorze de mes étudiants de licence avaient en effet émis le désir de suivre le stage.

Travail réalisé : à Bénévent, les étudiants ont produit de nouvelles orthophotographies, les ont mises au net et les ont analysées. Ils ont également relevé l'ensemble des marques lapidaires présentes dans l'église. Ils ont ensuite prospecté dans l'ensemble du territoire communal pour inventorier les éléments anciens intéressants. À Magnac et au Dorat, les étudiants ont réalisé quelques orthophotographies (transept pour Le Dorat, trois pans de la tour à Magnac) puis les ont mises au net. Cette partie de l'opération a reçu le concours d'Éric Sparhubert. Une première présentation du travail réalisé a eu lieu le 18 mai 2024 à Magnac. De retour à Quimper, les étudiants ont, trois semaines durant, terminé les mises au net et les ont analysées. Ils ont porté leur attention aux techniques d'échafaudement, en identifiant et en mesurant les trous de boulins. Ils ont aussi abordé les questions de métrologie, en mesurant tous les blocs des relevés, soit environ 15 000, puis ont traité ces données de manière statistique. Il faut préciser que, durant cette période, trois nouveaux édifices romans en granite, situés à proximité de Quimper, ont été étudiés : Locmaria, Loctudy et Daoulas. Cette démarche avait pour objectif de mesurer l'influence des traditions régionales sur les techniques de construction.

Durant cette période, les étudiants ont produit une trentaine d'orthophotographies et autant de relevés pierre à pierre. Il faut y ajouter 86 fiches résultant des prospections bénévétiques. Cette riche documentation analysée, les résultats obtenus ont été présentés au cours d'un séminaire de recherche le 13 juin 2024 à Quimper. Certains étudiants, particulièrement motivés, ont pu se risquer à la présentation publique. Ce séminaire a accueilli une trentaine de personnes, participants et public, sur place ou en ligne. Il n'y a pas eu de présentation publique à Bénévent-l'Abbaye en 2024 comme ce fut le cas en octobre 2023 mais il est possible de palier cela entre le 12 et le 16 mai 2025.

Financement de l'opération : le budget global du stage fut d'environ 3000 €. La CVEC de l'UBO subventionna l'opération à hauteur de 1430 €, 1300 € furent donnés par le SRA et 300 € par la mairie de Bénévent-l'Abbaye. Il faut aussi ajouter des prêts de matériel ou d'espaces à titre gracieux.

Le CAHMER a ainsi assuré une partie de la gestion comptable, notamment la subvention du SRA, et a avancé la location des gîtes pour les étudiants.

Le Pôle Pierre Jakez Helias a laissé à disposition des étudiants une salle informatique équipée de logiciels de DAO durant un mois.

La mairie de Bénévent-l'Abbaye a prêté un espace de travail le temps du stage.

L'AEVPHAAB a prêté son matériel de relevé.

Sabine et Philippe Racinet ont amicalement hébergé et nourri Théo Derory et moi-même durant la semaine.

Le CRBC a financé le séminaire de recherche.

L'étude du mobilier lapidaire de Grandmont nous ayant totalement mobilisé, il nous a été impossible de rendre un rapport pour l'opération 2024 au SRA. Ce dernier considère notre action comme de la prospection (Theo Derory a présenté le travail entrepris à la journée des prospecteurs le premier juin 2024) ce qui n'impose pas de passage en CTRA. Je n'ai pas sollicité en 2025 le SRA mais cela sera fait dans les jours qui viennent. Il s'est avéré au cours de l'année 2024 que lancer une fouille dans les environs de Bénévent-l'Abbaye pour comprendre le substrat carolingien précédant la fondation de la collégiale, n'était pas une mission scientifique prioritaire du CAHMER, il a donc été décidé de ne pas prolonger pour l'instant les prospections. Le bilan de l'opération 2024 conditionne celle de 2025 qui se déroulera comme suit.

Un stage d'archéologie du bâti sera organisé du 11-18 mai 2025 : seize étudiants de licence et de master de Quimper y prendront part, dont six anciens de l'édition précédente. L'équipe sera logée à Bersac-sur-Rivalier. Il conviendra, d'une part, de continuer les actions entreprises en 2024 soit :

- achever les quelques relevés manquants de la collégiale de Bénévent-l'Abbaye et vérifier ceux réalisés l'année dernière ;

- étendre ceux entrepris dans le transept du Dorat au chevet et à la nef de la collégiale (Guillaume Bayles, étudiant en M2 à Limoges qui a maintes fois fouillé à Grandmont, participera aux relevés) ;

- relever le quatrième pan de la tour de Magnac, ainsi que le mur gouttereau nord de la nef réputé carolingien. Le chevet et une chapelle néo-romane du XV^e siècle feront l'objet de relevés. Il conviendra, bien entendu, de les mettre au net.

Nous aborderons, d'autre part, trois nouveaux édifices : la collégiale de La Souterraine, celle de Grand-Bourg et les parties romanes de l'église de Châteauponsac. Six nouveaux édifices romans bretons en granite ont été par ailleurs étudiés durant l'année. Nous disposerons donc cet été d'un corpus d'une vingtaine d'édifices bien connus des historiens mais totalement vierges d'études antérieures du point de vue des techniques de construction. L'ensemble des résultats sera présenté lors d'un séminaire de recherches à Quimper le 19 juin 2025. Celui-ci sera accessible en présentiel ou en distanciel et nous serons heureux d'accueillir les membres du CAHMER à cette occasion.

Financement de l'opération : le budget global est de 3500 €, résultant de trois subventions accordées par la CVEC de l'UBO (1995 €), par l'UFR Lettres de l'UBO (1000 €) et par le département d'histoire de l'art et d'archéologie de Quimper (500 €). Une aide du SRA de Nouvelle-Aquitaine sera sollicitée pour assurer les frais de reprographie du rapport.

Modification des statuts du Cahmer (rapport de Bruno Tabuteau)

À la suite du conseil d'administration de novembre, des propositions ont été faites par certains de ses membres visant à modifier les statuts du centre, déjà révisés en 2014. Le président en présente le résultat à l'assemblée générale, qui délibère et se prononce article par article :

- la teneur des articles 1 (titre), 3 (siège) et anciennement 17 (modification des statuts) et 19 (dissolution) reste inchangée, une nette majorité des membres alors présents (11 contre 1 et 5 abstentions) ayant rejeté la proposition du président de modifier le titre de l'association en CAHMERS (Centre d'Archéologie et d'Histoire Médiévales des Établissements Religieux et Seigneuriaux).
- L'ancien article 15 (invités qualifiés aux réunions du conseil d'administration) est supprimé par adjonction à l'article 11 (réunion du conseil d'administration).
- L'ancien article 18 (dispositions transitoires à la fondation de l'association) est supprimé car sans objet depuis longtemps.
- Par conséquent, les anciens articles 16 (règlement intérieur), 17 (modification des statuts) et 19 (dissolution) deviennent respectivement les articles 15, 16 et 17. Les statuts sont désormais composés de dix-sept articles, au lieu de dix-neuf.
- Les articles 2 (objet), 4 (les membres), 5 (admission), 6 (cotisations), 7 (radiation), 8 (ressources financières), 9 (le conseil d'administration), 10 (le bureau), 11 (réunion du conseil d'administration), 12 (l'assemblée générale ordinaire), 13 (l'assemblée générale extraordinaire), 14 (le comité scientifique) et 15 (règlement intérieur), sont modifiés ou complétés.
- Le comité scientifique prévu à l'article 14 est créé comme suit :

« Le Comité scientifique définit la politique scientifique du Cahmer : programmes ou projets de recherche du centre, partenariats, travaux archéologiques et historiques, publications.

Les décisions prises par le Comité scientifique doivent recevoir l'approbation du président et du Bureau, qui en rendent compte au Conseil d'Administration.

Le Comité est composé des universitaires du Cahmer, ainsi que des responsables d'opération archéologique dans leur fonction. Il peut s'élargir à d'autres membres qualifiés de l'association par cooptation. Les membres du Comité ne peuvent pas être en même temps membres du Conseil d'Administration, sauf dérogation avec l'agrément du Bureau.

Le directeur du Comité scientifique est nommé au sein du Comité et peut être révoqué par le Conseil d'Administration. Le directeur du Comité coordonne l'activité et les travaux de celui-ci et le réunit selon les

besoins ou à la demande de ses membres. Il est tenu de présenter un rapport d'activité chaque année à l'Assemblée Générale ».

Philippe Racinet est désigné à la direction du comité et il est chargé de l'installer.

Le président ou la secrétaire déclareront les nouveaux statuts à la sous-préfecture de Compiègne et ils seront communiqués ensuite à tous les membres de l'association.

Bibliothèque du Cahmer et questions diverses

Jean-Marc Popineau a rappelé la situation de la bibliothèque du Cahmer, depuis plusieurs années déposée sans ordre ni inventaire dans un local de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, dont il est vice-président ; situation préjudiciable à l'usage de cette bibliothèque, ce d'autant plus que l'association qui l'abrite ne disposera pas durablement du local du dépôt. Aurélien Gnat, l'un des directeurs du Centre Antoine Vivenel, aussi siège du Cahmer, à Compiègne, a bon espoir de pouvoir transférer notre bibliothèque au centre, avec celle du CRAVO, dont la réorganisation est budgétisée. Pour mémoire, notre bibliothèque représente environ dix-huit mètres linéaires d'ouvrages divers (notamment le legs de Pierre Desportes) et de rapports archéologiques, outre des cartons de volumes d'*HMA*, que Jean-Marc Popineau s'emploie à extraire progressivement. Un appel est renouvelé à un ou une bénévole pour son classement et son inventaire.

Quatre questions ont été soumises au président avant l'assemblée générale, qui doit en délibérer :

- Julien Serey a proposé de participer à l'organisation d'un colloque dans le cadre de la célébration du 8^e centenaire de la cathédrale de Beauvais ; il présente les différentes manifestations prévues en 2025-2028. Aucune décision n'est prise, la question du partenariat du Cahmer est reportée au prochain conseil d'administration, en attendant de nouveaux éléments.
- Richard Jonvel a signalé que des archives financières et comptables du Cahmer, datant de la trésorerie d'Olivier Leblanc, sont stockées, depuis son départ il y a huit ans, au CRAVO. Elles n'ont plus d'utilité pour l'association mais une obligation légale de conservation de telles archives durant dix ans, contraint de surseoir à leur destruction.
- Le même souhaite renouveler pour trois ans, en y apportant quelques changements, une convention existante entre le Cahmer et la Communauté d'Agglomération Amiens-Métropole, visant à sa mise à disposition du Cahmer à titre gracieux pendant cinq semaines par Amiens-Métropole pour la direction de la fouille programmée de Boves, dans le cadre de son activité professionnelle. Une telle convention permet de sécuriser juridiquement les deux partenaires. Dès que les termes de la convention seront agréés par le Cahmer, R. J. pourra lancer la procédure de délibération, laquelle prendra environ deux mois, avant de faire parvenir la convention au président du Cahmer pour signature. Il demande donc à l'assemblée générale de donner *a minima* son accord de principe pour la signature de cette convention. L'assemblée générale accède à sa demande.
- Le même fait observer que lors des journées portes ouvertes des chantiers archéologiques du Cahmer, il est difficile de valoriser l'association faute de disposer d'outils promotionnels, roll up et autres flyers. Notre site internet contient déjà toutes les informations nécessaires pour préparer quelques lignes et des images. La commande

pourrait être faite auprès d'un/une infographiste, les fouilles programmées abondant le budget nécessaire proportionnellement à leurs moyens. L'assemblée générale approuve la proposition.

Renouvellement partiel du conseil d'administration

La nomination d'une nouvelle secrétaire, ainsi que la création du comité scientifique, qui implique le retrait de deux membres universitaires du conseil d'administration — MM. Marc Bompaire et Jean Heuclin entrant au comité —, entraînent des changements au sein de ce dernier. Le conseil d'administration est par conséquent composé de :

- Bruno Tabuteau, président ;
 - Joël Schwerdroffer, vice-président ;
 - Sabine Kern, secrétaire ;
 - Jean-Marc Popineau, trésorier ;
 - Philippe Bujak, secrétaire-adjoint ;
 - Julien Serey, secrétaire-adjoint ;
 - Erwan Nivez, trésorier-adjoint ;
- et
- Christophe Cloquier, Jean-Luc François, Pierre Gillon, Aurélien Gnat, André Larigauderie, Martine Larigauderie-Beijeaud, Kristiane Lemé-Hébuterne, Sébastien Porcheret.

À noter que par dérogation de l'assemblée générale, le trésorier Jean-Marc Popineau, tout en demeurant à ce titre au sein du bureau et du conseil d'administration, rejoint le comité scientifique en tant que responsable d'opération archéologique, le Cahmer ne pouvant se priver de la même personne dans ses deux fonctions essentielles et faute de candidat à sa succession à la trésorerie.

D'autre part, à l'instar des secrétaires-adjoints, le trésorier-adjoint Erwan Nivez a accepté de demeurer dans sa fonction, malgré sa faible disponibilité, afin de suppléer le trésorier le cas échéant.

Le directeur du comité scientifique et le président du Cahmer sont chargés, chacun pour sa part, d'inviter MM. Bompaire et Heuclin à passer du conseil d'administration au comité scientifique. Le directeur du comité envisage de demander également l'agrégation de Mme Martine Larigauderie-Beijeaud.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée générale à 17h 15.

Fait le 23 avril 2025
Le président
Bruno Tabuteau

